

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif Bouge O Max Inc.		Date d'inspection Le 24 mars 2026	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max Inc.		Numéro de permis 2024043	
Adresse 14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5		Numéro de téléphone (506) 473-1090	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 39	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : h) s'il est tenu de rapporter en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements qu'un enfant est ou peut être atteint d'une maladie, la maladie rapportée.	25(h)	03 avr. 2026	
Commentaires: Un avis a été fait dans le groupe des parents. L'affiche papier devra être rempli pour les cas de pieds-mains-bouche. Le formulaire sera envoyé par courriel après ma visite.			
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant.	50(2)	03 avr. 2026	
Commentaires: Le registre quotidien d'incident est rempli et les parents sont informés de l'incident. Il manque cependant la signature des parents dans les locaux de bébés. Un suivi peut être fait par courriel			

### Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 24 mars 2026.  
Le ratio est respecté lors de ma visite. Il y a plusieurs enfants d'absents.  
J'observe les collations et le dîner, des jeux libres ainsi que des activités planifiées telles des lectures et des bricolages. Les enfants vont aussi faire des jeux extérieurs. Il y a encore de la neige dans le parc. Celui-ci sera vérifié un peu plus tard au printemps.  
La vérification des dossiers administratifs a été effectuée. Il a été noté que les heures de développement professionnel ne sont pas encore complétées. Celles-ci devront être finalisées d'ici la fin du mois de mai.  
Un suivi pourra être effectué par courriel ou sur place.

original signé par  
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 mars 2026

Date

original signé par  
Mylène Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*